

REPUBLICQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-777 DU 31 DECEMBRE 2014

portant nomination au Ministère
de la Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2014-662 du 25 novembre 2014 modifiant et complétant le décret n°2006-147 du 31 mars 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des postes d'Attaché de Défense dans certaines Missions Diplomatiques du Bénin et le décret n°2014-774 du 31 décembre qui l'a modifié ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 30 décembre 2014,

DECRETE :

ARTICLE 1 : Le colonel **ISSA Abou** est nommé Directeur du Cabinet Militaire du Président de la République.

ARTICLE 2 : Le lieutenant-colonel **ALAO SALOU B. Bariou** est nommé Directeur Adjoint du Cabinet Militaire du Président de la République.

ARTICLE 3 : Monsieur **BIO ETIENNE Charlemagne** est nommé Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de la Défense Nationale.

ARTICLE 4 : Le colonel **DEGAN K. Barthélémy** est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale.





ARTICLE 5 : L'Intendant Militaire de 1^{ère} classe KODA Alidou est nommé Secrétaire Général Adjoint.

ARTICLE 6 : Le lieutenant-colonel ELOMON Emile est nommé Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 7 : Le lieutenant-colonel YAYA A. Soumaïla est nommé Directeur Général Adjoint de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 8 : L'Intendant militaire de 2^{ème} classe HOUNKPE Antoine est nommé Directeur des Ressources Humaines.

ARTICLE 9 : Le lieutenant-colonel BIO-YO Bédari est nommé Directeur des Ressources Financières et du Matériel.

ARTICLE 10 : Le lieutenant-colonel LOKO Célestin est nommé Directeur de la Programmation et de la Prospective.

ARTICLE 11 : Le lieutenant-colonel KOUTON Roland est nommé Directeur de la Participation des Armées au Développement et aux Tâches d'Intérêt Public.

ARTICLE 12 : Le colonel BABI FANOU Bruno est nommé Directeur de l'Organisation et du Personnel des Armées.

ARTICLE 13 : Le colonel AFANOU Ludovic est nommé Directeur du Renseignement Militaire.

ARTICLE 14 : Le Chef d'Escadron OKOUNDE André est nommé Directeur de la Sécurité Militaire.

ARTICLE 15 : Le capitaine DONADJE Firmin est nommé Directeur de l'Informatique et du Pré-archivage.

ARTICLE 16 : Monsieur SOUROGOU Roger Masso est nommé Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective.

ARTICLE 17 : Le capitaine de frégate AHOUANMENO Samson est nommé Directeur Adjoint du Génie.

ARTICLE 18 : Monsieur ZACHARIE ADAM Soubérou est nommé Premier Chargé de Mission du Ministre de la Défense Nationale.

ARTICLE 19 : Monsieur OROU SANWE Mama est nommé Deuxième Chargé de Mission du Ministre de la Défense Nationale.

ARTICLE 20 : Le capitaine de vaisseau AHOYO F. Maxime est nommé Conseiller Technique aux Affaires Maritimes du Ministre de la Défense Nationale.

ARTICLE 21 : Le lieutenant-colonel **DASSI D. Innocent** est nommé Délégué Militaire des Départements Atacora-Donga.

ARTICLE 22 : Le lieutenant-colonel **KEREKOU N. Hervé** est nommé Délégué Militaire des Départements Mono-Couffo.

ARTICLE 23 : Le colonel **TOSSOU S. Jean Baptiste** est nommé Délégué Militaire des Départements Ouémé-Plateau.

ARTICLE 24 : Le lieutenant-colonel **SAKE Mohamed S.** est nommé Attaché de Défense à Abuja près l'Ambassade du Bénin au Nigéria.

ARTICLE 25 : L'intendant général de brigade **AMOUSSOU Cocouvi** est nommé Attaché de Défense à Washington près l'Ambassade du Bénin aux Etats-Unis d'Amérique.

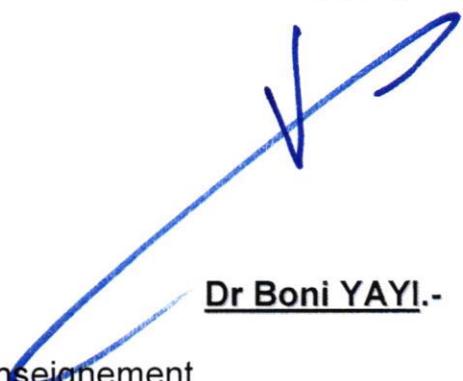
ARTICLE 26 : Le lieutenant-colonel **MORO A. Imorou** est nommé Attaché de Défense à Pékin près l'Ambassade du Bénin en Chine.

ARTICLE 27 : Le lieutenant-colonel **GOUCHOLA D. Spéro L. S.** est nommé Attaché de Défense Adjoint à New-York près la Mission Permanente du Bénin auprès des Nations-Unies.

ARTICLE 28 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur

Komi KOUTCHE.-

Nassirou BAKO ARIFARI.-

Le Ministre de la Défense Nationale,

Robert Théophile YAROU.-

Ampliations : PR 2- AN 2- SGG-2 CES 2- MECESRS 2 MDN 2 – MEFPD 2 MAEIAFBE 2 –EMG 2 –EMAT
2-EMF 2 –EMFA 2- DGGN 2-AUTRES MINISTERES 25- INSAE 3-DSIA 2 –DGB-DCF-DGTCP-DSDV-CF 8-
DOSSIERS INTERESSES 27 - INTERESSES 27 - Archives1- Chrono1- JORB 1.